

le temps du renouveau



José LORENZO



Patricia TESTA



J-Fr. FONQUERGNE



Roseline RIU



Germain FLORES



Virginie ARSEGUEL



Auguste PEREIRA



Albertina GUI



Daniel TARDIF



Josette RICHARD



Germain RAMIREZ



Cristina BARRAS
DOS SANTOS



Didier DUPUY



Nathalie FOURCADE



Michel AMIEL



édito



sommaire

DOSSIER :
Le Conseil Municipal
>>> p. 3 & 4

HISTOIRE LOCALE :
Le Pont du Diable
>>> p. 4 à 7

ACTUS MUNICIPALITÉ
>>> p. 7 à 9

VIE SCOLAIRE >>> p. 10

ASSOC INFOS >>> p. 10 et 12

DÉLIBÉRATIONS >>> p. 11

ETAT CIVIL >>> p. 12

ANIMATIONS >>> p. 12



Directeur de la publication :
José LORENZO

Rédaction : Patricia TESTA

Photos :
Mairie de Mercus, vie scolaire,
vie socio-éducative et vie associative,
habitants de la commune

Maquette, impression :
IPS Imprimerie (09)

Les membres de la liste “Ensemble pour l’avenir de nos villages”, que j’ai eu l’honneur et le plaisir de conduire, se joignent à moi pour remercier les électrices et les électeurs de la confiance qu’ils nous ont accordée le 23 mars dernier.

Cette élection, dont le taux d’abstention (25,87 %) est nettement inférieur à la moyenne nationale, a montré votre désir de continuer à avancer malgré un contexte économique et social difficile. Elle est la preuve de votre attachement au bon fonctionnement de notre commune.

Le programme élaboré par l’ensemble de l’équipe, n’est pas une simple “promesse électorale”. En matière de travaux, nous mettrons tout en œuvre pour concrétiser, dans la mesure du possible, les projets que nous vous avons présentés durant la campagne électorale, tout en veillant scrupuleusement à maintenir l’équilibre budgétaire.

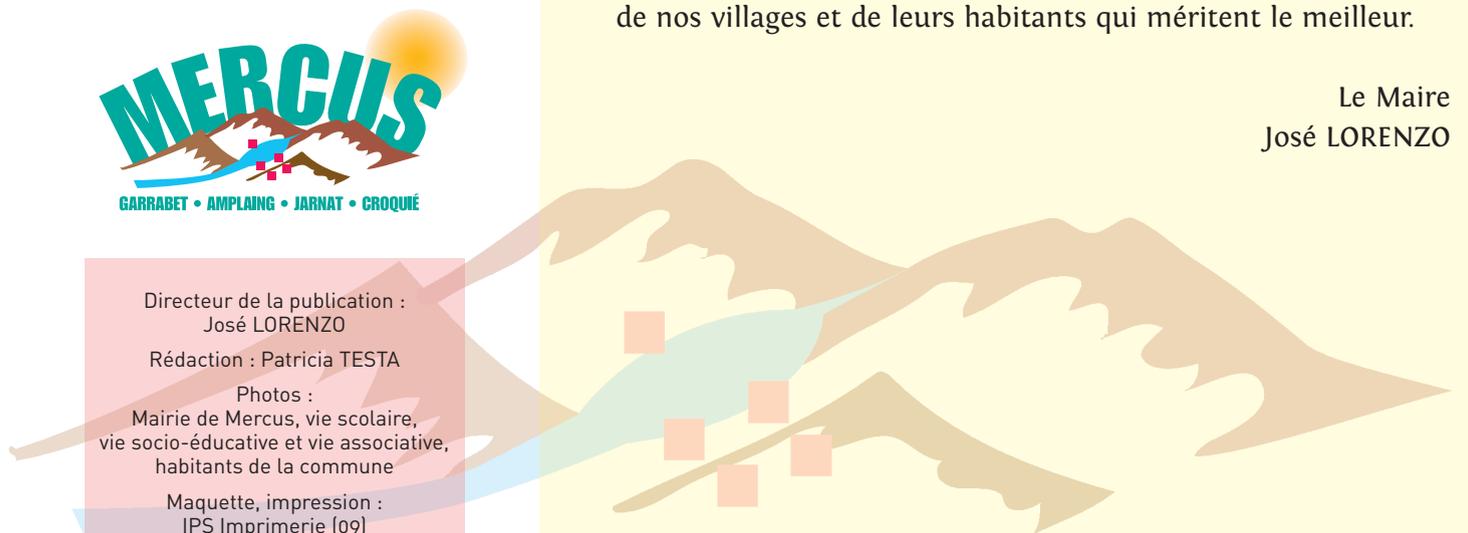
Du point de vue social, le Conseil municipal conscient des situations délicates que connaissent bon nombre de familles, s’efforcera d’être encore plus présent aux côtés de nos concitoyens, en améliorant leur prise en charge, et les démarches solidaires à leur profit.

Ensemble avec le personnel communal, dont je salue la compétence, nous poursuivrons nos efforts pour un service public de proximité, plus moderne, plus réactif pour mieux répondre aux besoins évolutifs et aux multiples attentes.

Nous vous devons de faire preuve d’esprit constructif, autant que de sérénité et de respect mutuel.

Durant les 6 prochaines années, nous travaillerons pour l’avenir de nos villages et de leurs habitants qui méritent le meilleur.

Le Maire
José LORENZO



Le Conseil Municipal

LES ATTRIBUTIONS DU MAIRE

Le maire est à la fois exécutif de la commune et agent de l'Etat. Ces deux types de fonctions s'exercent dans des conditions différentes.

LE MAIRE EXÉCUTIF DE LA COMMUNE

Le maire représente la commune à l'égard des tiers. En qualité de chef de l'administration communale, il exerce ses pouvoirs sous le contrôle du conseil municipal.

Quelles sont, d'une manière générale, les attributions du maire ?

Le maire est chargé, d'exécuter les décisions de l'assemblée délibérante, par exemple celles concernant :

- la préparation et la proposition du budget ainsi que l'ordonnancement des dépenses;
- la souscription des marchés, la passation des baux des biens et des adjudications de travaux communaux dans les formes établies par les lois et règlements ;
- la gestion des revenus, la surveillance des établissements communaux et de la comptabilité communale ;
- la conservation et l'administration des propriétés de la commune et de faire, en conséquence, tous actes conservatoires de ses droits.

Si les intérêts du maire se trouvent en opposition avec ceux de la commune, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour représenter la commune, soit dans les actes contractuels, soit en justice.

Le conseil municipal peut-il déléguer certaines de ses attributions au maire ?

Oui. Pendant la durée de son mandat, le maire peut recevoir délégation dans certains domaines, par exemple pour :

- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation, à cet effet, des actes nécessaires ;
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque

les crédits sont inscrits au budget ;

- la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal (dans les limites fixées ou déterminées par le conseil municipal);
- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

Par ailleurs, dans les cas définis par délibération du conseil municipal, il peut recevoir délégation pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou pour défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

(articles L. 2122-18, L. 2122-19, L. 2122-20, R. 2122-8 et R. 2122-20 du CGCT)

A qui le maire peut déléguer ses fonctions ?

Le maire est chargé de l'administration de la commune. Toutefois, il peut déléguer certaines de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, par exemple, à des conseillers municipaux.

Naturellement, les adjoints disposent d'un droit de priorité sur les conseillers municipaux, mais le maire n'est pas tenu de respecter le rang des adjoints. Le maire ne peut confier une délégation à un conseiller municipal qu'à la condition que chaque adjoint soit pourvu d'au moins une délégation de fonction.

Les actes pris dans le cadre d'une délégation doivent mentionner le fondement de la compétence.

LE MAIRE AGENT DE L'ETAT

Dans le cadre de ses fonctions, le maire agit aussi en tant qu'agent de l'Etat. A ce titre il est notamment chargé de l'état civil, de la révision et de la tenue des listes électorales, de l'organisation des élections ainsi que du recensement pour le service national. En outre, il dispose d'attributions spécifiques en matière de police et de sécurité civile.

Lorsque le maire intervient en tant qu'agent de l'Etat, il agit, selon le cas, sous le contrôle de l'autorité administrative (préfet ou sous-préfet) ou judiciaire (procureur de la République).

le mot du maire

C'est avec une profonde émotion et un mélange de fierté et d'humilité que je reçois le mandat de Maire qui m'a été confié par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 28 mars dernier.

Je serai, je puis vous l'assurer, le maire de tous, mon engagement sera à la hauteur de votre attente.

Je souhaite donc poursuivre le travail accompli sur la base du programme élaboré par la nouvelle équipe municipale, mettre mes compétences et toute ma détermination au service de nos villages et de leurs habitants. J'y apporterai mon style, ma manière de faire, ma personnalité, dans le respect de ce qui a été fait et en essayant d'y amener modestement ma valeur ajoutée personnelle.

Tout au long de mes parcours aussi bien professionnel qu'électifs, je me suis efforcé de mettre en conformité mes actes avec mes convictions, de rechercher une véritable cohérence entre la nécessaire réflexion et les actions concrètes.

Comme lors de mes précédents mandats, je serai guidé dans ma tâche par le sens du service public, le respect de l'intérêt général, le partage de l'information, et le développement de la participation.

Je remercie l'équipe municipale sortante, et plus particulièrement celles et ceux qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat, pour le travail accompli à mes côtés pendant ces 6 dernières années. Je leur dis à nouveau combien j'ai été heureux et fier d'œuvrer à leur côté, dans un climat fait de confiance et d'amitié.

Enfin, qu'il me soit permis de remercier également les nouveaux élus qui ont accepté de m'accompagner dans cette belle aventure qu'est la gestion de notre commune, avec beaucoup de spontanéité et un enthousiasme reconfortant. Je sais que leur implication sera à la hauteur de la tâche qui est la nôtre.

José LORENZO

Le Conseil Municipal

PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire : José LORENZO

1^{er} adjoint : Patricia TESTA

2^{ème} adjoint : Jean-François FONQUERGNE

3^{ème} adjoint : Roseline RIU

4^{ème} adjoint : Germain FLORES

MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

Vie scolaire, restauration scolaire et communication :

Président : José LORENZO

Vice Présidente : Patricia TESTA

Membres : Virginie ARSEQUEL, Cristina DOS SANTOS, Roseline RIU, Albertina GUIU, Germain RAMIREZ, Josette RICHARD

Travaux – sécurité - environnement

Président : José LORENZO

Vice Président : Germain FLORES

Membres : Albertina GUIU, Nathalie FOURCADE, Auguste PEREIRA, Jean-François FONQUERGNE, Daniel TARDIF, Josette RICHARD, Germain RAMIREZ, Michel AMIEL

Finances :

Président : José LORENZO

Membres : Roseline RIU, Patricia TESTA, Cristina DOS SANTOS, Germain RAMIREZ, Daniel TARDIF, Jean-François FONQUERGNE, Germain FLORES

Vie associative et petite enfance

Président : José LORENZO

Vice Présidente : Roseline RIU

Membres : Cristina DOS SANTOS, Josette RICHARD, Auguste PEREIRA, Virginie ARSEQUEL, Michel AMIEL, Albertina GUIU

Urbanisme, agriculture, forêt

Président : José LORENZO

Vice Président : Jean-François FONQUERGNE

Membres : Daniel TARDIF, Didier DUPUY, Germain RAMIREZ, Virginie ARSEQUEL, Patricia TESTA, Nathalie FOURCADE

Commission d'appel d'offres

Président : José LORENZO

Membres titulaires : Jean-François FONQUERGNE, Roseline RIU, Germain FLORES

Membres suppléants : Josette RICHARD, Daniel TARDIF, Auguste PEREIRA

DÉLÉGUÉS AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE TARASCON

José LORENZO

Patricia TESTA

Jean-François FONQUERGNE

Roseline RIU (suppléante)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Président : José LORENZO

Membres élus au conseil municipal : Virginie ARSEQUEL, Roseline RIU, Patricia TESTA, Daniel TARDIF, Nathalie FOURCADE, Albertina GUIU

Membres nommés par arrêté du maire : Solelad ALCAINE, Claudine COTS, Daniel LAFAILLE, Gilles CALMON, Michel MAURY

CONSEIL DE LA RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ

Président : José LORENZO

Membres élus au conseil municipal : Auguste PEREIRA, Nathalie FOURCADE, Albertina GUIU, Jean-François FONQUERGNE, Germain FLORES

Membres extérieurs : Manuel ALCAINE, Jean-Louis ARSEQUEL, Carlos PEREIRA, Alexandre MORENO

DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTES INSTANCES

SDCEA

(Syndicat des Collectivités électrifiées)

Germain FLORES, Daniel TARDIF

SMDEA (eau et assainissement)

José LORENZO, Didier DUPUY

SIEMACOF (pâturage et forêt)

Jean-François FONQUERGNE

Régie d'Electricité de la Haute Ariège

José LORENZO – Germain FLORES

AGEDI

José LORENZO – Patricia TESTA

A.F.P. (Association foncière pastorale)

José LORENZO, Germain FLORES

CNAS (comité national d'action sociale pour le personnel)

Patricia TESTA

LE PONT DU DIABLE

Histoire et légende...

S'il est bien un site ariégeois qui enflamme l'imagination avec son aura de mystère sulfureux, c'est bien le "Pont du Diable", anciennement nommé "Pont Saint Antoine".

Situé sur les communes de Montouliou et de Mercus-Garrabet, sa présence en ce lieu isolé au creux de l'étroit goulot de la rivière, la profondeur du gouffre qu'il enjambe, les frondaisons épaisses qui le dissimulent aux regards, ajoutent à son mystère mais aussi à son attrait irrésistible.

Si vous décidez un jour d'y venir ou d'y conduire vos amis de passage, vous serez vous aussi, surpris par le charme inquiétant du lieu et vous voudrez en savoir davantage.

Vous aurez laissé votre voiture un peu plus haut et serez descendu par un sentier abrupt interdit aux voitures.

Le monument est là devant vous, tout droit sorti d'un conte maléfique. Les pierres usées par le temps sont assemblées d'une manière qui peut surprendre. Les deux parapets du pont sont si proches l'un de l'autre qu'ils autorisent à peine le passage d'une charrette...

Quel est donc ce bâtiment qui le jouxte ? Insolite en ce lieu désert il garde un air austère et une curieuse prestance.

Penchez-vous prudemment sur la margelle.

Ici, l'eau est profonde et sa couleur vert émeraude fascine...aucun bruit alentour hormis celui de l'onde.

La civilisation semble n'avoir jamais atteint ce lieu, et vous ne demandez plus qu'à croire à ces légendes qui s'y rattachent.

Elles sont nombreuses ces légendes et ont dû animer bien des veillées par les lugubres nuits glacées de l'hiver montagnard dans les villages voisins.

En voici une justement ! Elle figure sur Internet (site histariège.com) et a été transmise par "Le Petit Lesponnien" en 1998.

"Ce matin-là, le comte de Foix, Raymond Roger, se leva de fort méchante humeur; sans doute, le sanglier mangé la veille au soir passait difficilement. . . Bref, il fit seller son cheval favori et partit au trot dans la campagne. Il eut tôt fait de traverser la ville et de s'engager sur la route qui borde l'Ariège, rive gauche, en remontant vers sa source.. Il traversa Ferrières puis Prayols. Peu après, lui prit la fantaisie de passer sur la rive droite. Il poussa son cheval au bord de l'eau. Mais à cet endroit, l'Ariège est encaissée, l'eau est profonde, et le cheval refuse d'avancer. Furieux, le comte fait demi-tour et rentre au château. Ce ne fut pas long! Immédiatement, il envoie convoquer le baron de Saint Paul, lui demande de faire faire un pont sur l'Ariège à tel endroit, au-dessous de Montouliou d'un côté et territoire de Saint-Antoine de l'autre. Que ce soit fait dans un mois. . . sinon le baron sera pendu haut et court, au sommet de la cour carrée,

aucune excuse n'est admise tout est dit !! Et le comte se retire laissant le pauvre baron de Saint-Paul tout désespéré.

C'est que celui-ci était un poète, un rêveur, insouciant du lendemain et dépensant dès qu'il avait quelques écus. Aussi n'avait-il rien pour engager des ouvriers et payer les matériaux; et lui qui chantait toujours devint tout triste. Le mois avançait et aucune solution en vue. Etant allé sur les bords de l'Ariège, à bout de courage, il s'écria:

Oh ! Je traiterai même avec le Diable pour sortir de là ! -

- Tape là, dit une voix derrière lui, et le Diable lui tendit la main. Ton pont sera fait, le jour fixé, que me donneras-tu ?

- Mais mais... bredouilla le baron.

- Tu n'as pas d'argent, je le sais. D'ailleurs regarde ! Et ramassant



HISTOIRE LOCALE

une pierre, le diable la lança et il en sortit des pièces d'or.
- "Ce que je veux c'est le premier qui passera sur le pont !"
- Eh bien, entendu, dit le baron.

Chacun s'en fut de son côté.

Mais à partir de ce moment, le baron fut encore plus triste. Il avait traité avec le diable et donné vilainement le premier qui passerait sur le pont ! Bourrelé de remords, il alla où vont ceux qui ont besoin de réconfort et partit à l'église saint Volusien. Honteux de son péché, il se cacha derrière le premier pilier de droite et se prosterna en pleurant. Le père sacristain aperçut cette masse noire et partit trouver le Révérendissime Abbé : "mon Père, dit-il, il y a un voleur à l'église. - Un voleur, comment ? Allons voir !". Il y va et s'arrête un peu avant le pilier; écoute et entend un sanglot. "ce n'est pas un voleur dit-il, c'est un homme qui souffre". Et s'avancant, il frappe sur l'épaule du baron : "Venez mon ami" et il l'emmène à la sacristie où il reconnaît le baron de Saint-Paul. Celui-ci raconte son affaire, sa peine et confesse son péché. Le père Abbé était très sévère, paraît-il. Ce qu'il fit ? Passons, passons comme dit l'autre, ce n'est pas notre affaire ! mais il dut lui passer un "savon" de première classe et une pénitence assortie. Une fois la confession achevée, le Révérend Père dit quelques mots à l'oreille du baron. Et cet incorrigible étourdi en eut le sourire. Il rentra chez lui sifflant comme un merle.

Le lendemain était le jour de l'échéance. Toute la nuit la vallée retentit d'un bruit infernal. Pierres roulées, coups de marteaux ! Un chantier terrible ! Les gens de Montoulieu n'en dormirent pas. Et le moment venu, le pont bâti, le diable s'installa sur le parapet attendant le premier client. Aux premières lueurs de l'aube arrive baron de Saint-Paul drapé dans une cape noire. Le diable ricane :

"Ainsi, c'est toi qui va être le premier ?

- Non, non ! Dit le baron, le premier ? Celui-ci est pour toi, car il passe le premier sur le pont ! Le voilà !"

Et ouvrant le panier caché sous son manteau, il délivre une énorme chat noir à la queue duquel est attaché une vieille cas-serole.

"Voilà pour toi !" dit-il. Le chat détalé à toutes pattes et traverse le pont. Le diable veut se précipiter sur le baron, quand... d'un repli de terrain émerge la procession des moines de l'Abbaye de Saint-Volusien, chantant litanies des saints avec la croix en tête et le père Abbé tenant le goupillon et aspergeant le pont d'eau bé-nite.

Le diable avait détalé. Il n'est plus revenu, dit-on.

Si vous allez vous promener et que par hasard vous le rencon-triez... alors c'est vous qui l'avez amené.

Le récit est troublant et il est presque tentant d'y croire ! Mais il n'est pas le seul... et il est temps maintenant de démêler le vrai du faux, de faire la part du mythe et de la réalité. Ou tout au moins d'essayer...

L'ouvrage "Les Archives Ariégeoises" dans son numéro 3 de 2011 publié par l'Association "les Amis des Archives de l'Ariège" avec le concours du Conseil Général de l'Ariège fournit sur ce sujet des renseignements précieux.

Les questions s'y bousculent mais qu'en est-il exactement ? Selon certains, ses origines remonteraient au XIII^{ème} siècle. Pour d'autres, le pont aurait été construit au XIX^{ème} par un en-trepreneur local.

Essayons d'y voir clair !

Si l'on consulte les "vieilles cartes" ou le cadastre ancien, aucune mention n'est faite d'un pont à cet endroit. Ce n'est que sur le cadastre de 1848 qu'il est fait mention de "maison et pont Saint Antoine"

Des recherches plus approfondies aux Archives et au Cadastre ont permis d'établir que les parcelles jouxtant le pont ont été acquises par un propriétaire terrien, Léo Lamarque, issu d'une illustre famille de Saint-Paul de Jarrat installée là depuis 1425. Léo Lamarque est né à Pamiers, en 1808. Il entre à l'Ecole Poly-technique en 1827 puis à l'Ecole d'application de Metz en 1829. De retour en Ariège, avec son frère Victor et leur beau-frère Adolphe Garrigou, il projette la construction des gigantesques usines métallurgiques de Saint Antoine novatrices à l'époque. Avant de lancer cette entreprise le 12 juin 1834, Léo Lamarque demande l'autorisation au Préfet "de construire un moulin à farine et un moulin à plâtre à une meule dans la commune de Montoulieu sur la rivière d'Ariège au lieu-dit St Antoine où je suis propriétaire des deux rives... Je demande aussi l'autorisation de construire au même lieu, sur l'Ariège un pont en maçonnerie qui ferait communiquer les moulins avec la rive droite". En butte à de nombreux problèmes techniques, Léo Lamarque mettra un terme à cette entreprise et abandonnera ce projet. Il ne se consacrera plus qu'aux constructions des Usines Mé-tallurgiques de Saint Antoine, fondées et dirigées par Adolphe Garrigou et Victor Lamarque.

Une confirmation de l'état de construction de ce qui deviendra "LE PONT DU DIABLE" nous vient du maire de Montoulieu, Monsieur Denjean qui, dans un courrier à l'ingénieur du dé-partement écrit en 1851 : "Usines que le sieur Léo Lamarque fit construire dans la commune en 1834. Le moulin à farine a été construit mais n'a jamais été en activité. Le pont a été construit mais non le moulin à plâtre.

La bâtisse en tant que moulin n'a donc jamais fonctionné. Devenu annexe des Usines Saint-Antoine, tombé dans les affres d'une faillite et d'une succession difficile, faisant partie des ventes successives des Usines, le bâtiment va tomber en ruines.

De nos jours, le pont voie de communication est propriété du Département. Quant à l'ancien moulin, il appartient à EDF

Jusqu'à ces dernières décennies les pouvoirs publics ont porté peu d'attention à cet ancien moulin. La fonction utilitaire du pont reliant les communes a été privilégiée. Pourtant c'est bien l'ensemble et en particulier cette bâtisse qui confère à ce site son originalité et son attrait mystérieux.

Le site du "Pont du Diable" a été classé Monument Historique en 1942 sur la proposition de M. Bonis, architecte des Monuments Historiques

Remarque : Le pont est soutenu par 4 arches : 2 visibles sur l'Ariège, et 2 à l'intérieur des bâtisses.

Source : « Archives ariégeoises » n°3 – année 2011 – revue publiée par l'Association des Amis des Archives de l'Ariège avec le concours du Conseil général de l'Ariège - « le pont du diable : mythe et réalité » de J. Jacques PETRIS / Histariège - Wikipédia

Les travaux



Aménagement de la Z.A de Barry à Amplaing



Z.A de Barry à Amplaing, réserve d'eau défense incendie



Réfection du logement communal avenue Paul Vaillant Couturier à Garrabet



Construction d'un mur de soutènement et création d'un puits de récupération d'eau pluviale chemin du Communal à Amplaing



Réfection du mur de soutènement route de Jarnat



Intempéries

Courant Janvier, suite aux intempéries, le ruisseau "Charmoulier" à Amplaing est sorti de son lit. Fort heureusement seule la voirie communale a été endommagée. Les entreprises locales ont procédé le jour même, à titre gracieux, aux travaux de première nécessité, évitant ainsi des désagréments aux riverains.

Merci à Georges NUNES, Auguste PEREIRA, Ali CHOUARFIA, aux riverains et aux élus pour leur participation active. Un bel exemple de solidarité.

Les vœux

Comme chaque année à pareille époque, le Maire et son conseil municipal ont présenté leurs vœux à la population. Citoyens, représentants des tissus associatifs et des services publics, artisans, commerçants, agriculteurs,... étaient venus en nombre assister à cette traditionnelle cérémonie. Dans son discours, José Lorenzo, après avoir évoqué brièvement les réalisations de l'année écoulée, a mis l'accent sur le rôle important que jouent "solidarité et fraternité" au sein de la commune, mais aussi avec les partenaires territoriaux. Cette soirée s'est terminée de façon conviviale autour d'un buffet préparé par le conseil municipal et l'équipe du Cathare, agrémenté de petits fours confectionnés par la boulangerie Amiel.



INFOS PRATIQUES

RÉGIE D'ÉLECTRICITÉ : seuls les habitants de Mercus, Garrabet et Jarnat sont alimentés par le réseau géré par les services de la Régie Electrique. A ce propos, il est rappelé à ces usagers qu'ils doivent transmettre directement :

- à la Régie Electrique, rue Berga, 09400 TARASCON, les relevés de compteurs (en cas d'absence lors du passage du releveur, ou de déménagement) 05 61 05 90 08
- au Trésor Public 24 avenue Victor Pilhes 09400 TARASCON, les paiements des factures d'électricité.

DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

- Renseignements facturation : SMDEA à Luzenac - 05 61 05 56 25
- Renseignements techniques : SMDEA à St Paul de Jarrat : 05 61 02 95 85
- Astreintes-Urgences en dehors des heures d'ouverture : 05 61 65 09 60

ENVIRONNEMENT

Les agents techniques municipaux procéderont désormais, au désherbage des chemins et rues de nos villages sans utilisation de produits phytosanitaires. Une façon d'améliorer la qualité de vie des habitants tout en assurant la protection de l'environnement.

Bibliothèque intercommunale

Après une période d'adaptation, petit à petit le réseau de lecture publique se met en place. Le Maire José Lorenzo a signé avec Alain Duran, président de la communauté des communes une convention de mise à disposition des locaux entièrement rénovés, avant d'en remettre la clef à Christophe Lanoux-Blanco, chargé de la gestion des bibliothèques du réseau.

Depuis janvier dernier, de nouveaux services ont vu le jour : la carte d'adhésion gratuite, permet d'emprunter livres, revues CD et DVD et donne accès à Internet.

Sans doute intéressés par ces changements, de nombreux lecteurs sont venus grossir la

liste des adhérents laissant notamment apparaître une sensible augmentation de fréquentation au niveau des jeunes (enfants, ados).

A Mercus 4 bénévoles : Claudie, Florence, Soledad et Yvette assurent les permanences au cours desquelles elles accueillent les lecteurs et les guident dans leurs choix. Un service public de proximité en plein essor...

Les horaires d'ouverture au public restent inchangés :

- **Lundi 16 h15/17 h 45**
- **Mardi 16 h00 / 18 h 00**
- **Mercredi 15 h 00 / 17 h00**
- **Vendredi 16 h00/ 18h 00**



La réforme électorale

Une réunion d'information concernant la réforme électorale mise en place par la loi du 17 mai 2013 s'est tenue à la salle de la Mairie le 27 janvier dernier. Les représentants de l'Etat et de l'association des Maires d'Ariège ont présenté, aux élus, candidats et citoyens présents, les nouvelles dispositions applicables notamment à l'élection des conseillers

municipaux et des conseillers communautaires. Une rencontre fort intéressante au cours de laquelle chacun a pu trouver une réponse à ses questions relatives au nouveau mode de scrutin mis en application pour la première fois lors des élections municipales de mars 2014.



Commémoration

Une cérémonie à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc a été organisée par la FNACA à Mercus. Le cortège après avoir observé une minute de silence devant la plaque portant l'appellation « rue du 19 mars 1962 », s'est rendu au monument aux morts. José LORENZO, Maire et Mr TI-

BALD ont déposé une gerbe au pied de ce dernier. Avant d'aller fleurir la tombe de Gilbert MAGRI, jeune mercusien mort au combat, le Président de la section FNACA de Tarascon a donné lecture du message du Comité National. Cette journée commémorative s'est achevée salle de la Mairie où un vin d'honneur a été servi.



concert en l'église de mercus

Le samedi 21 décembre, l'église de Mercus a ouvert ses portes pour accueillir des musiciens et des chanteurs venus donner un spectacle à but caritatif.

Des jeunes musiciens issus de la "classe de clarinettes" de l'école de musique de Foix, ont été ovationnés par le public charmé par leur prestation. C'est Laurence Roudière qui dirigeait les flûtes traversières. Ensuite elle a présenté des instruments encore inconnus des spectateurs, pour qui ce type de programme musical était nouveau.

A l'entracte, le président de l'ASP (association pour l'accompagnement et le développement des soins palliatifs en Ariège) a présenté le rôle de l'association.

Durant la seconde partie, l'ensemble vocal "Notes en bulles" a donné son concert. Les chanteurs ont interprété des œuvres classiques qui ont enthousiasmé les spectateurs.

Grâce à son dynamisme, et à un répertoire enjoué, Laurence Roudière a assuré la réussite de cette soirée, sans pour autant faire oublier la gravité du sujet.

L'ASP a remercié tous les artistes qui ont mis leur talent au service de l'association.

Etat Civil

NAISSANCES

13 janvier 2014 :
Anaïs HERNANDEZ
3 février 2014 : Emilie DA SILVA

MARIAGE

15 mars 2014 :
Christian MAGALHAES
et Cristina BAIARRAS DOS SANTOS

DECES

19 février 2014 : Robert SANS
29 mars 2014 : Joaquina ROTEIA
Epouse COSTA

LES ÉLÈVES DE L'ECOLE D'AMPLAING REÇUS PAR LE MAIRE

Les élèves de l'École d'Amplaing, accompagnés par Mme VALERO leur institutrice ont été reçus par le Maire. Fonctionnement de la commune, attributions du Maire,... tout (ou presque) a été évoqué. Les informations recueillies consciencieusement feront l'objet d'un "devoir noté" programmé par l'institutrice pour les prochains jours.

APPRENTISSAGE DE LA NATATION

Au cours de cette année scolaire (2013-2014) toutes les classes se rendront, à tour de rôle, à la piscine de Foix. Cette nouvelle structure offre l'avantage de posséder plusieurs bassins, mieux adaptée aux tout petits et aux enfants novices en natation. Elle permet également une meilleure sécurité. Le tarif est volontairement maintenu à un bas niveau pour permettre à toutes les écoles d'accéder à cette activité.



Les enfants auront aussi la possibilité de faire davantage de séances. Le coût du transport et des séances est pris en charge par la commune.

Pour assurer un encadrement optimum les enseignants ont fait appel aux parents.. Les sorties piscine sont donc liées au volontariat

et à la disponibilité de ces derniers.

Un élève scolarisé dans notre commune bénéficiera d'un nombre suffisant de séances, pour lui permettre d'acquérir les bases de la natation (environ 6 à 10 séances programmées par an).

Bonne baignade à nos écoliers.

en
vue

LE COPACABANA FUTSAL CLUB DE MERCUS

L'association fête ses 4 ans cette année et se porte toujours aussi bien. Les 24 adhérents se retrouvent chaque mercredi de 20h à 22h au gymnase de Mercus. "Pas mal de joueurs sont là depuis le début, de nouveaux sont arrivés et nous avons dû limiter le nombre d'adhésion pour assurer un temps de jeu suffisant à tout le monde" expliquent Christian Rebollo, Mathieu Val et Sylvain Caillebot, respectivement Président, Secrétaire et Trésorier de l'association. Le club a su garder sa philosophie départ : se retrouver pour jouer au foot, sans compétition ni performance, juste pour le plaisir. Et du plaisir ils en prennent, comme ce mercredi 19 février où les 16 joueurs présents, répartis en 3



équipes, se sont affrontés 2h durant. Ce soir-là, le coup d'envoi des matchs fut donné par José Lorenzo, Maire de Mercus, venu saluer les sportifs du Copacabana.

Les membres du bureau et l'ensemble des joueurs en ont profité pour remercier la mu-

nicipalité de Mercus qui met gracieusement les installations de la commune à disposition de l'association.

La 3^{ème} mi-temps s'est jouée au Cathare, siège de l'association, autour d'un bon repas.

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2014

Logement communal situé rue Vaillant Couturier à Garrabet :

- Création d'un budget annexe spécifique à la rénovation de ce logement. Choix des entreprises. Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal a décidé de retenir les entreprises suivantes pour effectuer les travaux de réfection dudit logement. Gros œuvre : Entreprise ABTP / Menuiseries extérieures : Entreprise MORERE / Cloisons et doublage : Entreprise LAGRANGE / Carrelage : Entreprise ABTP / Menuiseries bois : Entreprise MORERE / Electricité : Entreprise BERTRAND / Plomberie : SARL GUITART / Peinture : Entreprise Gaston DA CUNHA.

Montant des travaux : 117 285,74 € HT.

- Financement : après étude des offres faites par la Banque Postale et le Crédit Agricole, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre faite par la Banque Postale (montant emprunté 120 000 €, durée 10 ans, taux 2,82%).

Personnel : Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une décision gouvernementale, le personnel communal « catégorie C » bénéficiera d'un avancement (grade et échelon)

Catastrophe naturelle : suite aux intempéries (fortes pluies) de nombreux chemins communaux ont été détériorés et des murs de soutènement se sont effondrés. Dès que les devis de remise en état demandés aux entreprises parviendront à la mairie, il sera constitué des dossiers de demande de subventions auprès des services de l'Etat, du Département et de la Région.

Questions diverses :

- Mme RIU donne lecture du courrier de demande d'aide financière et de prêt de salle communale adressé par l'association KPSENS. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas attribuer de subvention, et d'accepter de louer la salle au tarif en vigueur.

- Le photocopieur de l'école d'Amplaing ne fonctionnant pas correctement, le Conseil Municipal décide de le remplacer par celui de la Mairie. Un photocopieur neuf sera installé au secrétariat de la Mairie (coût 4 428 € TTC)

- Recensement : 1174 habitants permanents ont été recensés sur la commune en 2014

- Lavoir de Garrabet (chemin de Fontvielle) : Travaux en cours

SÉANCE DU 10 MARS 2014

Jurés d'assises : le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale, de 3 personnes susceptibles de siéger au jury d'Assises.

Vote des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion 2013 concernant la Régie Municipale d'Electricité, de la ZAE de Bari, et la Commune

- Affectation des résultats de l'exercice 2013

- Régie Municipale d'Electricité : Section d'Exploitation : 227 981,43 € / Section d'Investissement : 27 666,41 €. Ces excédents seront reportés sur le Budget primitif 2014

- ZAE de Bari : Section d'exploitation : 9 582,06 €

/ Section Investissement : 98 333,33 € - ces excédents seront reportés sur le Budget Primitif 2014 en section d'investissement.

- Commune : Excédent Section de fonctionnement : 391 673,60 € / Déficit d'investissement 120 331,94 €.

L'excédent de fonctionnement sera reporté sur le Budget Primitif 2014 en section Investissement.

Fonds de compensation TVA. Le maire informe le conseil municipal que la commune percevra la somme de 117 190,51 € au titre du "fonds de compensation TVA 2014".

Location de terrain : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec l'ONF une convention de location de terrain à la ZAE de Bari pour une durée de 6 ans. Montant annuel de la location : 1500 €.

Logement de Garrabet : le Conseil Municipal accepte la nouvelle proposition de la Banque Postale concernant l'emprunt. Le taux est ramené à 2,80 %. Une délibération sera prise, elle annulera et remplacera celle prise lors de la précédente séance.

Concours "meilleur ouvrier de France" : un jeune de la commune participant au concours du "meilleur ouvrier de France", le Conseil Municipal décide de voter la dotation de 30 € demandée par l'organisateur.

Dématérialisation des procédures administratives : les envois des divers documents comptables et administratifs en direction du Trésor Public et de la Préfecture se feront très prochainement par informatique. Le Conseil Municipal a décidé de confier la mise en place de cette procédure à AGEDI - coût de l'opération 250 € par an.

Le Conseil Municipal accepte de verser au receveur municipal (percepteur) la somme de 511,23 € correspondant à l'indemnité due à ce dernier pour l'année 2013.

Organisation du scrutin (élections municipales) des 23 et 30 mars 2014.

Chute de pierre au chemin latéral à Garrabet.

Eclairage défectueux à l'église de Mercus.

Limitation du tonnage sur la route de Jarnat : le conseil municipal ne souhaite pas modifier la limitation mise en place.

SÉANCE DU 28 MARS 2014

Election du Maire et des Adjoints.

Mise en place des commissions communales.

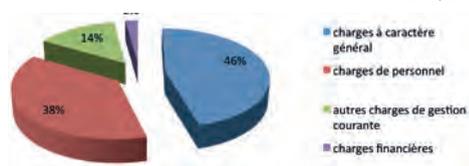
Désignation des délégués aux différentes instances.

Compte Administratif 2013

Section de FONCTIONNEMENT

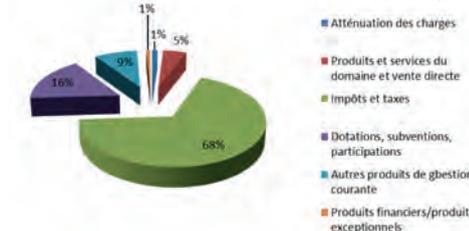
DEPENSES

Charges à caractère général	523 932,11 €
Charges de personnel	431 374,49 €
Autres charges de gestion courante	163 588,45 €
Charges financières	25 448,32 €
TOTAL	1 144 343,37 €



RECETTES

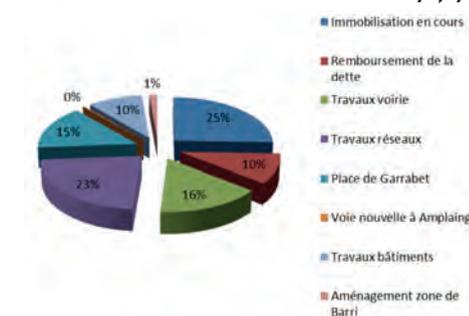
Atténuation des charges	16 875,61 €
Produits et services du domaine et vente directe	72 439,77 €
Impôts et taxes	1 047 353,90 €
Dotations, subventions, participations	254 503,16 €
Autres produits de gestion courante	132 838,47 €
Prod. financiers/produits exceptionnels	12 006,06 €
TOTAL	1 536 016,97 €



Section d'INVESTISSEMENT

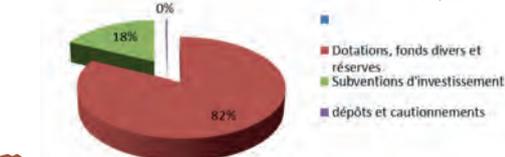
DEPENSES

Immobilisation en cours	174 003,69 €
Remboursement de la dette	68 276,82 €
Travaux voirie	106 628,30 €
Travaux réseaux	154 435,12 €
Place de Garrabet	100 500,14 €
Voie nouvelle à Amplaing	1 867,43 €
Travaux bâtiments	66 289,91 €
Aménagement zone de Barri	9 670,86 €
TOTAL	681 672,27 €



RECETTES

Excédent d'Investissement reporté	
Dotations, fonds divers et réserves	462 130,40 €
Subventions d'investissement	97 898,60 €
dépôts et cautionnements	1 311,33 €
Différences sur réalisations d'immo	
TOTAL	561 340,33 €



LE RALLYE-PROMENADE DE MERCUS

Il se déroulera le jeudi 29 mai. Toute l'équipe est sur le pont pour préparer un itinéraire touristique et instructif. C'est une épreuve conviviale et ludique qui se déroule en voiture. Si vous voulez découvrir notre département autrement avec des énigmes, parcours codé, jeux, arrêts-tests, vous pouvez vous inscrire ou obtenir des renseignements au 05 61 05.19 38 ou au 06 80 15 09 96.

A.C.C.A

Malgré un début de saison difficile à cause de la végétation abondante, suivi de chutes de neiges très dévastatrices, les 58 chasseurs de l'ACCA ont réalisé une bonne saison ; les chasseurs de petit gibier ont été gâtés par un bon passage de palombes et de bécasses, les chasseurs de grand gibier ont réalisé un tableau de 33 sangliers, 18 chevreuils, 3 biches un cerf et un mouflon.

Mention spéciale à Roland RIVIERE pour son sanglier de 131 Kg, suivi de RICO Alain et de son solitaire de 124 Kg, félicitations à Quentin CARRIERE pour son cerf et son doublé de sangliers.

Le président remercie tous les piqueurs : Florian, Jacky, Michel, Francis, Laurent et bien sûr "Kinou".

Un repas de fin d'année de qualité a réuni 51 convives dans la bonne humeur. Merci à tous, et surtout à Mr le Maire et Mme Lorenzo qui ont participé à ces agapes.

LES MYRTILLES DE LAYNAT

NOËL CHEZ LES MYRTILLES

Le restaurant "le Père Canard" à Saint Jean du Falga a accueilli les adhérents du club pour le traditionnel déjeuner de Noël. C'était le dimanche 8 décembre par une journée ensoleillée. Le repas copieux et savoureux a comblé tous les convives, à qui un petit présent a été offert pour l'occasion.



LA PÉTANQUE MERCUSIENNE

Comme les hirondelles, avec le printemps les pétanqueurs mercusiens font leur retour. Le championnat des clubs a commencé et nos deux valeureuses équipes sont déjà en forme. La première journée s'est déroulée à Mercus où nous avons accueilli les équipes de Foix, Lavelanet, Pamiers, Montesquieu-Avantès, Mirepoix et Varilhès. Nos deux formations s'en sont bien sorties avec 2 victoires face à Lavelanet 2 pour l'équipe 1 (32-4) et face à Mirepoix 3 pour la seconde équipe (20-16). La deuxième journée disputée à Pamiers et à Dalou, sous la pluie, a vu nos deux équipes s'imposer respectivement face à Foix 2 (26-10) et Dalou 3 (24-12). Nos deux équipes sont donc actuellement en tête de

leur poule en attendant les prochaines rencontres du 1^{er} mai qui auront lieu à Foix et à Varilhès. En coupe d'Ariège où une seule équipe mixte est engagée, nos couleurs ont triomphé de Dalou, ce qui nous qualifie pour le prochain tour. Les féminines quant à elles jouent en entente avec nos voisines tarasconaises et sont engagées dans le championnat d'Ariège féminin. Elles ont débuté par une défaite et se sont reprises avec une victoire lors de la seconde journée. Les concours nocturnes débiteront fin mai au boudrome de Mercus. Ils sont ouverts à tous et se disputent en doublettes formées les vendredis à 20h30.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APEEMGA)

LOTO

Cette année encore, le traditionnel loto annuel a remporté un vif succès. Malgré le changement de jour et d'horaire (il se déroulait le samedi soir les années précédentes) et la proximité des vacances, les joueurs sont venus nombreux apporter leur soutien aux actions menées en faveur des écoles. Les petits problèmes techniques rencontrés en début de soirée, n'ont en rien altéré le déroulement de la soirée au cours de laquelle (hasard du jeu) les participants ont constaté avec amusement que le numéro 90 sortait souvent ! L'association remercie tous ceux (parents d'élèves, généreux donateurs, mairie...) qui ont tout fait pour assurer la réussite de cette après-midi récréative.

LE VIDE GRENIER

L'organisation sans faille, et l'accueil chaleureux réservé aux exposants et aux chalandes par les organisateurs ont assuré encore une fois le succès du vide grenier de Mercus. La fréquentation du site a été très importante : les habitants de notre commune et des communes voisines se sont déplacés en masse. Les crêpes ont été fort appréciées... Merci aux parents et autres personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée.

SOIRÉE "BIÈRE"

L'amicale des boules "la Lyonnaise", la pétanque Mercusienne, et les comités des fêtes de Mercus et Garrabet ont organisé le samedi 15 Mars une "soirée bière". Après la chope de bière servie en apéritif, la choucroute royale et la tarte alsacienne ont été fort appréciées des convives venus nombreux partager ce succulent repas préparé par Christophe et l'équipe du restaurant "Le Cathare". Une soirée réussie qui s'est terminée tard dans la nuit.

animations

DU 26 AVRIL AU 11 MAI 2014
Tournoi de tennis adultes et jeunes

DIMANCHE 4 MAI 2014
Course Pédestre Mercus-Foix

JEUDI 29 MAI 2014
Rallye promenade

DIMANCHE 22 JUIN 2014
Triathlon

SAMEDI 28 JUIN 2014
Kermesse des écoles
au communal d'Amplaing